

# CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE L'ILE DE RE dit CdD3

## Compte-rendu de réunion de commission 3 « transports alternatifs propres » du 15 octobre 2009.

Présents : Sophie BOUTIRON (présidente de séance), Patrick BENOIT, Pierre BOT, Florent DANES, Annick DONNIO-GOUJON, Jean-Paul HERAUDEAU, Raymond LEBRET, Guy MARTINEAU, Patrick NOIREZ, Daniel PINAUD, Michel TERRASSON.

Absents excusés: Michel FORTIER, Josiane BRUN, Alain WINTERSDORFF.

### 1 - Exposés de Mr Philippe COURCAUD Président des Croisières inter îles :

Cette société dépend du groupe CNN et exerce en Vendée et Charente Maritime ; elle exploite 43 navires à passagers dans 34 ports dont 2 seulement accessibles 24h/24h ; elle a une délégation de service public à La Rochelle avec 2 Bus de mer, 2 « passeurs » électro-solaires plus 3 navires ;

a) M. COURCAUD, ensuite, expose l'analyse que sa société avait faite suite à la demande en 2004 de la CdC ; liaison entre La Patache et le chenal du Clénandré (les deux seuls points jugés aptes à être entretenus et avec appontement) ; le bateau pourrait être du type 12 passagers +10 vélos ; cette présentation n'avait pas eu de suite sans qu'il connaisse la raison Jean-Paul HERAUDEAU indique, qu'à sa connaissance il y avait un problème de liaison ensuite difficile à réaliser pour se raccorder au réseau cyclable ; Patrick BENOIT pense qu'il faudrait savoir le nombre d'utilisateurs intéressés . À la question de savoir si ce type de liaison pouvait se prolonger entre Loix et Saint-Martin voire La Flotte, M. Courcaud indique, qu'à son avis, les trajets sont trop longs et qu'il n'y a pas de lieux corrects d'appontements.

b) M. COURCAUD, ensuite, traite d'une liaison possible entre le vieux port de La Rochelle et l'île ; l'appontement à Sablanceaux sera toujours malaisé avec ses navires même quand il y aura eu désensablement ; il vaudrait mieux envisager Saint Martin accessible en 45 minutes (le système actuel des « croisières inter îles » (avec départ à la Tranche puis La Rochelle et souvent Fort Boyard ou l'île d'Aix) fait qu'il y a 6000 passagers débarquant (venant de La Tranche-sur-mer) et 22000 embarquant à Saint-Martin ; par ailleurs en 2 mois juillet et août (en 2009), sur 100 allers et retours directs entre La Rochelle et Saint Martin il y a 635 + 817 passagers.

Suite à une question, il pense que les bateaux de type aéroglisseur ou à aube ne sont pas aptes pour un service vers Sablanceaux ; toutefois il indique que la CDA de La Rochelle a émis l'idée de liaisons à partir du vieux port vers le nord de La Pallice en passant par Sablanceaux ; pour en revenir à une liaison vers l'île il faudrait un navire du même type que celui utilisé à Fromentine : 80 cm de tirant d'eau, diesel électrique soit zéro d'émission de CO2 et plutôt 200 à 250 passagers (pour raisons de rentabilité).

Raymond LEBRET indique que, dans un premier temps, une nouvelle présentation des liaisons existantes permettrait de faire connaître les liaisons directes entre La Rochelle et Saint Martin.

Sophie BOUTIRON et Raymond LEBRET remercient M. COURCAUD qui indique rester disponible pour compléments d'informations.

### 2 - Compte-rendu de rencontre avec LISELEC/PROXIWAY concernant l'auto-partage de véhicule électrique.

Raymond LEBRET nous fait un compte rendu d'entretien du 5 août 2009 avec Madame Anne Chané Responsable d'exploitation PROXIWAY (LISELEC)

LISELEC est le service de voitures électriques en libre-service de La Rochelle. (PROXIWAY filiale de VEOLIA en est la société d'exploitation)

Les voitures sont mises à disposition 24h/24 et 7 jours/7 pour effectuer des trajets dans l'agglomération.

50 véhicules sont à disposition répartis sur 7 stations de stationnement et de rechargement.

L'entretien avait pour objet d'étudier les possibilités d'extension de ce service vers l'île de Ré.

Sur le principe, LISELEC est favorable à cet agrandissement de réseau et l'implantation, d'une ou deux stations sur le territoire de l'île ne semble pas poser de difficultés majeures.

Cependant quelques blocages d'ordre technique et administratif apparaissent.

Les voitures ont 10 ans. Ces véhicules qui ont parcouru environ 40 000 Km sont en bon état, et leur remplacement ne s'impose pas, d'autant plus que les modèles électriques existants sont limités et n'ont guère évolué.

En revanche l'électronique est dépassée, et empêche l'installation de nouvelles stations.

Ce problème devrait être résolu avec la modernisation prochaine du système électronique.

Du côté administratif, d'une part, le contrat lie LISELEC à la CDA, d'autre part, la location stipule que les véhicules ne peuvent être utilisés que sur le territoire de la communauté d'agglomération et que les garanties, services et assurances ne couvrent que cette zone.

Pour débloquer cette situation, il faut tout d'abord un accord de principe entre la CDA et la CdC pour l'extension du service LISELEC sur l'île de Ré. Ensuite, d'un point de vue formel, il sera nécessaire de modifier le contrat LISELEC, en y faisant entrer la CdC avec une répartition financière entre la CDA et la CdC.

La question du péage sera à voir par ailleurs avec le Département.

LISELEC va faire une étude d'ensemble et pourrait nous présenter un projet complet début 2010.

En attendant nous pourrions inciter le Président de la CdC à obtenir l'accord de principe de la CDA.

Jean-Paul HERAUDEAU fait remarquer qu'on pourrait aussi envisager un système similaire propre à l'île de Ré extensible éventuellement à quelques points de La Rochelle

Michel TERRASSON indique que le mérite d'un tel contact est de montrer qu'un tel système n'est pas utopique et pourrait très bien s'adapter pour l'île.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour s'ensuit un long débat initié par Patrick BENOIT sur l'intérêt de disposer de chiffres sur les besoins de déplacements avant de travailler sur l'objectif de cette commission transports qui a été défini (notre séance du 1 juillet)

**« METTRE A DISPOSITION DES USAGERS, DES MOYENS DE TRANSPORT ALTERNATIFS PROPRES, ATTRAYANTS ET FACILITANT LES DEPLACEMENTS ».**

Il est convenu que Patrick NOIREZ cherchera à obtenir les données disponibles (notamment comptages routiers et 2R) ; pour le pont des données sont disponibles via l'ARUP,

### 3 - Classification des projets à traiter.

L'ordre du jour proposait :

- o Moyens de transports terrestres propres (véhicule électrique, autobus ou autocar, etc..),
  - o Liaisons douces inter et intra communales (2R et à pieds) ,
  - o Relations maritimes intra île et vers La Rochelle (et le continent ?),
  - o Autres ???,
- Cette classification proposée devrait se décliner par urgence (court, moyen et long terme) ainsi que suivant la saison d'application (haute, intermédiaire et basse)
- Sur ces sujets des membres de la commission acceptent de s'impliquer :

- Patrick BENOIT : liaisons cyclables
- Guy MARTINEAU rejoint par Patrick NOIREZ et Jean-Paul HERAUDEAU : tramway et/ou VAL ;
- Annick DONNIO GOUJON et Daniel PINAUD avec Raymond LEBRET : liaisons maritimes

4 - - Réflexions sur les moyens de relation avec la population.

Le court débat sur ce point conclut sur l'abandon, pour l'instant, de l'idée de questionnaire et de blog ; il est toutefois rappelé que l'ancien site Internet du conseil de Développement est le réceptacle de quelques documents : **<http://www.cdvr.info/7.html>**

- 5 - Prochaine rencontre : jeudi 26 novembre même endroit même heure.